Comment travailler en sécurité avec

Comment travailler en toute sécurité avec - des produits dangereux à l'aide du pictogramme « Environnement »

Sur cette page

Que symbolise ce pictogramme?

Quels sont les dangers pour l'environnement?

Quelles classes de danger utilisent le pictogramme Environnement?

Quels sont les dangers des produits avec le pictogramme Environnement?

Y a-t-il d'autres dangers associés aux produits avec le pictogramme Environnement?

Comment les produits avec le pictogramme Environnement peuvent-ils être manipulés en toute sécurité?

Comment les produits avec le pictogramme Environnement peuvent-ils être entreposés en toute sécurité?

Que doit-on faire en cas d'urgence?

Que symbolise ce pictogramme?

Le pictogramme montre un arbre sans feuilles et un poisson mort, qui représentent un dommage à l'environnement.

REMARQUE : La classification et l'étiquetage du groupe de danger pour l'environnement ne sont pas requis dans le cadre du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT). Toutefois, les fournisseurs peuvent choisir volontairement d'indiquer ces dangers sur les étiquettes et les fiches de données de sécurité (FDS).

Quels sont les dangers pour l'environnement?

Si le produit n'affiche que ce pictogramme, la toxicité pour les organismes aquatiques constitue alors le principal motif de préoccupation. Les dangers pour le milieu aquatique incluent les dangers à court terme (aigus), sur les diverses formes de vie aquatique (comme les poissons, les crustacés, les algues et les plantes aquatiques).
Ils comprennent également les dangers à long terme (chroniques), qui concernent les effets nocifs à long terme (chroniques) sur les formes de vie aquatique, comme la bioaccumulation (accumulation d'un produit dans un organisme) et la dégradation (persistance ou durée de vie dans l'environnement).

- La bioaccumulation renvoie à l'accumulation d'un produit dans des organismes aquatiques. La bioaccumulation peut entraîner ou non des effets toxiques chez certains organismes, mais elle représente une préoccupation, parce que les organismes qui se nourrissent d'organismes plus petits absorbent une plus grande quantité du produit (p. ex. le produit s'accumule dans les algues; les petits poissons mangent les algues; les gros poissons mangent les petits poissons). Les taux peuvent finir par avoir un impact négatif.
- La dégradation d'un produit concerne la décomposition (plus ou moins rapide) du produit et sa persistance ou sa capacité à demeurer dans l'environnement. Parmi les exemples de répercussions figurent la reproduction réduite, les problèmes génétiques chez la progéniture et les changements comportementaux.

Quelles classes de danger utilisent le pictogramme Environnement?

Le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) a attribué ce pictogramme aux dangers à court terme (aigus) pour :

- le milieu aquatique – catégorie 1 et aux dangers à long terme (chroniques) pour
- le milieu aquatique – catégories 1 et 2.

Remarque : Aucun pictogramme n'est attribué aux dangers à court terme (aigus) pour le milieu aquatique – catégories 2 et 3, et aux dangers à long terme (chroniques) pour le milieu aquatique – catégories 3 et 4.

Quels sont les dangers des produits avec le pictogramme Environnement?

Le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) a attribué les mentions d'avertissement et de danger suivantes :

Classe et catégorie de danger	Mention d'avertissement	Mention de danger
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique – catégorie 1	Avertissement	Très toxique pour les organismes aquatiques
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique – catégorie 2	Aucune mention d'avertissement	Toxique pour les organismes aquatiques
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique – catégorie 3	Aucune mention d'avertissement	Nocif pour les organismes aquatiques
Dangers à long terme (chronique) pour le milieu aquatique – catégorie 1	Avertissement	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Dangers à long terme (chronique) pour le milieu aquatique – catégorie 2	Aucune mention d'avertissement	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Dangers à long terme (chronique) pour le milieu aquatique – catégorie 3	Aucune mention d'avertissement	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Dangers à long terme (chronique) pour le milieu aquatique – catégorie 4	Aucune mention d'avertissement	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques

Y a-t-il d'autres dangers associés aux produits avec le pictogramme Environnement?

En plus des dangers spécifiques qu'indique le pictogramme « Environnement », il est important de se rappeler que le produit peut présenter d'autres dangers. Si le produit qui utilise ce pictogramme est également dangereux pour les humains (p. ex. dangers physiques ou pour la santé), il porterait également les autres pictogrammes de danger pour mettre en garde contre ses autres propriétés.

Comment les produits avec le pictogramme Environnement peuvent-ils être manipulés en toute sécurité?

- Vérifier la fiche de données de sécurité (FDS) et l'étiquette pour des renseignements sur les dangers et les précautions à prendre.
- Utiliser la plus petite quantité nécessaire.
- Éviter le rejet dans l'environnement.
- Signaler immédiatement les fuites, les déversements ou les défaillances de l'équipement de sécurité (p. ex. le système de ventilation).
- Recycler et réutiliser le produit, si possible.
- Éliminer correctement le produit et son contenant en tant que déchets dangereux – ne pas évacuer dans l'égout, sur le sol ou dans tout autre plan d'eau.
- Empêcher que le produit ne contamine les eaux souterraines, les eaux de surface et le système d'égouts. Protéger les siphons de sol, et couvrir les ouvertures des égouts, s'il est possible et approprié de le faire.
- Suivre les mises en garde inscrites sur l'étiquette même si le récipient semble vide. Éliminer (ou recycler) les contenants vides en faisant appel à une installation de gestion des déchets approuvée.
- Inspecter et faire l'entretien régulier de l'équipement utilisé pour manipuler le produit.
- Informer le personnel d'entretien de toutes procédure et précautions spéciales à suivre avant de commencer à travailler sur l'équipement.

Comment les produits avec le pictogramme Environnement peuvent-ils être entreposés en toute sécurité?

- Ranger le produit dans un endroit sécuritaire, sec et bien ventilé. L'aire de rangement doit être munie de seuils et permettre de prévenir les fuites vers les égouts.
- Utiliser le confinement secondaire pour les contenants comme les plateaux d'égouttage de façon à contenir les fuites et les déversements. Vider les bacs régulièrement pour éviter les débordements.
- Surveiller l'utilisation du produit. Une augmentation inattendue des quantités utilisées pourrait indiquer une fuite.
- Isoler les aires de chargement et de déchargement à l'écart des systèmes d'évacuation des eaux de surface. Si c'est impossible, protéger les siphons à l'aide de revêtements, de sacs de sable, etc.

Que doit-on faire en cas d'urgence?

- Signaler les fuites, les déversements aux personnes responsables des interventions d'urgence dans le milieu de travail.
- S'assurer que les procédures et l'équipement de contrôle des déversements (p. ex. les matériaux absorbants pour contenir les déversements, l'équipement de protection individuelle [EPI], etc.) sont prêts à être utilisés.
- Contenir les déversements rapidement au moyen de barrages ou de digues en utilisant des boudins à déversement ou des matériaux absorbants convenables (litière à chats, vermiculite, etc.). Ne pas laisser le site du déversement sans surveillance.
- Connaître les lois et règlements applicables dans la province ou le territoire en ce qui concerne les matières dangereuses pour l'environnement (p. ex. permis).

Date de la première publication de la fiche d’information : 2018-04-09

Date de la dernière modification de la fiche d’information : 2024-10-10

Avertissement

Bien que le CCHST s’efforce d’assurer l’exactitude, la mise à jour et l’exhaustivité de l’information, il ne peut garantir, déclarer ou promettre que les renseignements fournis sont valables, exacts ou à jour. Le CCHST ne saurait être tenu responsable d’une perte ou d’une revendication quelconque pouvant découler directement ou indirectement de l’utilisation de cette information.